

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/04/2016

Réception par le Prefet : 26/04/2016

Publication : 29/04/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-4-7-2

Séance du vendredi 22 avril 2016

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES : M. ADRIAN, Mme SCHMIDIGER.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. BECHT donne procuration à Mme FUCHS

M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE

La Commission Permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative à la modification des délégations de compétence du Conseil départemental à la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-7-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de la culture et du patrimoine,

VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

☞ attribue et autorise en faveur de l'Association de l'Ecomusée d'Alsace le versement des subventions suivantes pour un montant global de **657 968 €** et autorise le prélèvement des crédits correspondants sur les lignes du budget départemental 2016, conformément à la décomposition suivante :

- **407 968 €** au titre du fonctionnement et de l'opération de communication exceptionnelle liée à l'ouverture de la liaison entre le Parc du Petit Prince et l'Ecomusée (comprenant 2 navettes de bus + transport SNCF) sur le programme D711 Imputation 65-312-6574-2277-014
 - et **250 000 €** au titre de l'investissement sur le programme D215 Imputation 204-312-20422-2312-014 ;
- ⇒ approuve et autorise le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention du 19 juin 2014 portant sur le versement de subventions d'aides au fonctionnement général à l'Association pour l'Ecomusée d'Alsace par le Département du Haut-Rhin et la Région Alsace, période 2014 à 2016, relatif à ces subventions, joint en *annexe 2* ;
- ⇒ rappelle que la subvention d'un montant de 26 600 € mentionnée à l'article 1er de l'avenant a été attribuée par délibération de la Commission Permanente n° CP-2016-3-6-5 du 24 mars 2016 ;
- ⇒ prend acte des renseignements portés sur la liste jointe en *annexe 1* à la délibération qui récapitule les projets subventionnés par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires et collectivités territoriales.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité